

RÉPARATION**Victoire historique pour Mohamed Garne**

Après treize années de lutte, Mohamed Garne, né d'un viol commis par des soldats français, obtient la reconnaissance de son statut de victime de guerre.

" J'ai gagné ? Dites-moi, est-ce que j'ai gagné ? " Assis dans la petite salle d'audience de la cour d'appel de Paris, Mohammed Garne n'a pas saisi les rapides paroles du président, prononcées comme pour s'en débarrasser avant de passer à des choses plus sérieuses. Il n'a pas entendu la réponse de la cour des pensions militaires - gênée aux entournures de devoir reconnaître les exactions de l'armée française en Algérie et obligée d'argumenter " sur le vote des pouvoirs spéciaux en mars 1956... suivi d'une amplification de la dimension et âpreté de la lutte donnant lieu, de part et d'autre, à la commission d'actes innommables " - à l'appel fait du jugement du 14 mars 2000. " Mais oui, vous avez gagné ", le rassure Me Jean-Yves Halimi, son avocat. La cour a, en effet, décidé hier de lui reconnaître, pour une durée de trois ans, une pension d'invalidité au taux de 30 %, rétroactive à partir de novembre 1998, date à laquelle il a déposé sa première plainte. Elle n'a suivi que partiellement les conclusions du professeur Louis Crocq, psychiatre des armées, nommé comme expert. Celui-ci avait, en effet, reconnu trois causes de traumatismes, les lésions fœtales, la séparation arbitraire de la mère et de l'enfant et la révélation des conditions de naissance, et avait évalué le taux d'invalidité à 60 % en imputant la responsabilité à l'État français.

L'histoire de Mohamed Garne commence, en réalité, des mois avant sa naissance, le 19 avril 1960, dans le camp de détention de Theniet el-Had, l'un des centres où l'armée française avait, pendant la guerre d'Algérie, regroupé des millions d'Algériens. L'année précédente, sa mère Khéira avait été ramassée dans la montagne par des soldats français et ramenée à la caserne. Là, elle fut torturée et violée, des jours durant, par plusieurs d'entre eux. Trente, quarante, plus ? Elle dira simplement : " Des tas. " Les sévices continuèrent lorsqu'ils se rendirent compte qu'elle était enceinte. À la naissance, Mohamed Garne fut immédiatement séparé de Khéira et trébuché d'orphelinats en familles adoptives. Drogue, alcool, tentatives de suicide, prison, jusqu'à ce que, en 1986, il décide de se lancer à la recherche de sa mère pour tenter de lui faire dire le nom son père. Quand il la retrouve, elle refusera de donner le nom du père, jusqu'à ce jour de mars 1994 où, devant la Cour suprême d'Alger, elle avouera au juge, tout doucement avant de perdre connaissance : " Monsieur le juge, ils m'ont violée. "

C'est un homme serein et souriant qui est sorti, jeudi matin, de la salle du tribunal, loin de cet homme errant parfois dans les rues de Paris, s'auto-mutilant, poursuivi par une obsession : " Je suis satisfait, a déclaré Mohamed Garne, car je suis reconnu comme une victime directe de la guerre d'Algérie, une victime de crimes commis par des militaires français. Depuis treize ans, je dis que je suis un enfant du viol, un Français par le crime. Et j'ai enfin une reconnaissance par l'État. C'est fantastique ! Quarante ans de silence, mais ce dossier douloureux est enfin réouvert. Je suis content pour moi et pour les autres victimes qui vont pouvoir parler. "

Selon maître Halimi, " il est prématuré d'affirmer que cet arrêt fera jurisprudence. La procédure que nous avons suivie, via la cour des pensions militaires, était la seule voie possible pour faire reconnaître la qualité de victime de mon client, et notre résultat n'est pas une demi-victoire. Si la cour

n'a donné la pension que pour trois ans c'est qu'elle considère que l'état psychique de M. Garne s'est amélioré et qu'il manifeste des signes évidents de réinsertion sociale ".

Mohamed Garne qui va informer sa mère de la décision de justice, " elle aussi est très malheureuse ", affirme que deux personnes ont pris contact avec lui. Il ne les a pas encore rencontrées mais, dit-il, " elles sont dans la même situation que moi, et sont nées dans le même hôpital ".

Françoise Escarpit